



Le Phare



Le mot du président d'élection



M. Maxime
Dauplaise

Chers citoyens et citoyennes,

Tout comme l'ensemble des citoyens des municipalités du Québec, vous serez conviés, le **dimanche 7 novembre 2021**, à exercer votre droit de vote pour élire des candidats au poste de maire et aux postes de conseillères/conseillers municipaux.

Vous aurez ainsi l'occasion de choisir les personnes qui formeront, pour les quatre prochaines années, le conseil municipal. Au cours de leur mandat, les élus municipaux s'assureront que les services offerts par la Municipalité répondent aux besoins de la population.

Ils interviendront dans plusieurs domaines, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de culture, de loisirs, de développement économique, social et communautaire, de sécurité publique, sécurité civile et incendie.

À titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, j'ai également la responsabilité d'agir comme président d'élection lors du scrutin.

Le rôle de président d'élection est de veiller au bon déroulement de l'élection. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, je dois assurer la sécurité du personnel électoral, des électrices, des électeurs et des personnes candidates lors de l'ensemble du processus électoral. Mes responsabilités sont donc de voir à l'organisation technique, logistique et juridique de l'élection tout en conservant une indépendance et une neutralité politique. *C'est la Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités qui édicte l'ensemble des règles qui doivent servir de cadre de référence à la préparation de l'élection.

Cette édition spéciale du journal Le Phare a été produite afin de vous offrir toute l'information nécessaire pour faciliter votre participation au processus électoral.

Vous pouvez communiquer avec moi pour toutes informations relatives à cette élection au bureau du président d'élection, situé à l'ancienne mairie ou au nouveau centre de services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel (selon l'évolution du déménagement), au 1685 chemin du Chenal-du-Moine ou téléphoner au 450 742-1616. Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

Pourquoi voter le 7 novembre prochain?

Parce qu'il s'agit de l'occasion de contribuer à la vie démocratique de votre milieu. Nous vous rappelons que pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale.

D'ores et déjà, inscrivez à votre agenda du 7 novembre : **JE VOTE!**

PERSONNEL ELECTORAL

Vous êtes intéressés à faire partie du personnel électoral ?
Soumettez votre candidature en complétant le formulaire de demande d'emploi disponible sur le site internet de la municipalité au

www.sainteannedesorel.ca - Formulaire en page d'accueil du site